



Au Conseil communal de Prangins

Rapport de la Commission chargée de l'étude du Rapport-préavis
N° 34/2022

Planification de la mobilité : zones à vitesse modérée – Suite au rapport-préavis No. 31/2022

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Mme Viktoria TEMESI et MM. Gérald MULLER (président), Louis DE BOURBON PARME, Jacques AUBERSON et Pawel GRABARZ, s'est réunie le 17 janvier 2023 dans le but d'étudier la suite du rapport-préavis 31/2022.

La commission n'a pas estimé nécessaire de convoquer la Municipale Dominique-Ella CHRISTIN pour lui poser de nouvelles questions sur ce préavis.

Introduction:

Le premier rapport-préavis était déjà très complet à l'opinion de la commission. Ce deuxième amène uniquement des compléments sur les intentions de la Municipalité, en modifiant quelque peu, la planification des secteurs telle quelle a été présentée dans le rapport-préavis 31/2022.

Contexte:

Le présent rapport-préavis fait suite au premier rapport-préavis 31/2022. Il contient pour l'essentiel, les précisions apportées par la municipalité lors de la séance du vote sur le budget 2023. Ce dernier a le mérite de clarifier et de rassurer le conseil communal sur la manière de traiter les différents secteurs. Il permet également de lever les inquiétudes pour certains quartiers, qui n'étaient pas intégrés dans le premier rapport-préavis.

Le calendrier de présentation des différents préavis, ayant un impact sur les finances de la commune, s'échelonne sur les années 2023 / 2024. Ils sont actuellement en phase d'examen auprès du voyer cantonal pour prise de position. Ils feront chacun l'objet d'un rapport de commission soumis au vote du conseil communal.

Conclusion:

La commission a estimé qu'il n'était pas nécessaire de développer plus son rapport, les deux rapport-préavis (31/2022 – 34/2022) étant suffisamment complet.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le rapport-préavis no 34/2022 concernant "Planification de la mobilité : zones à vitesse modérée – Suite au rapport-préavis 31/2022",

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- 1) de prendre acte du rapport-préavis No. 34/2022 "Planification de la mobilité : zones à vitesse modérée – Suite au rapport-préavis 31/2022".

Prangins, le 18 Janvier 2023

Gérald MULLER (rapporteur)



Viktoria TEMESI



Jacques AUBERSON



Louis DE BOURBON PARME

Pawel GRABARZ

